



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-deuxième session

23-25 février 2011

Point 4 k) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises pour information :

**normes communes ouvertes pour l'échange  
et le partage de données et de métadonnées**

### Rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées

#### Note du Secrétaire général

Comme l'avait demandé la Commission de statistique à sa quarante et unième session\*\*, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées, présenté à la Commission pour information. La Commission est priée de prendre note du rapport.

---

\* E/CN.3/2011/1.

\*\* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 4* (E/2010/24), chap. I.A.



## I. Introduction

1. En 2001, la Banque des règlements internationaux, la Banque centrale européenne, l'Office de statistique des Communautés européennes, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des Nations Unies ont conjugué leurs efforts pour mettre au point des procédures plus efficaces en matière d'échange et de mise en commun de données et métadonnées pour les activités qu'ils menaient ensemble. La Banque mondiale s'est jointe en 2003 au groupe des organisations parrainant cette initiative.

2. Le Système d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) a pour objet d'encourager l'utilisation de normes et de directives permettant aux organismes nationaux et internationaux qui le parrainent de tirer parti des techniques informatiques modernes pour obtenir des gains d'efficacité et éliminer les doublons en matière d'échange de données et de métadonnées. Les normes et directives du SDMX prennent pour base les normes techniques et statistiques existantes. Avec la publication des dernières normes, en 2009, les normes et directives du SDMX atteignent un niveau de maturité élevé et peuvent être largement appliquées.

3. La Commission de statistique examine depuis 2002 les rapports qu'elle reçoit du SDMX. La Commission reconnaît dans les normes et directives du SDMX « la norme de référence pour l'échange et le partage de données et de métadonnées », et elle a prié les organismes parrains de continuer leur travail et a encouragé les organisations statistiques nationales et internationales à utiliser plus largement le SDMX<sup>1</sup>.

## II. Le SDMX en 2010 et 2011

### A. Les normes techniques 2.1

4. Le SDMX révisé actuellement les normes techniques 2.0. Le projet de normes techniques 2.1 élimine diverses déficiences et améliore les caractéristiques techniques des services sur Internet, des demandes relatives aux structures des données et la concordance des interfaces, les listes de codes et les formats de données SDMX. La compatibilité en amont est assurée autant que possible et les questions de conversion seront exposées dans la documentation annexe. Après une période de consultation publique à la fin de 2010, les parrains du SDMX s'apprentent à publier les normes techniques SDMX 2.1 pendant les premiers mois de 2011.

### B. La gestion du SDMX

5. Les organismes parrains du SDMX ont décidé d'améliorer la participation des organismes nationaux qui produisent les données à la gestion et au développement du SDMX en créant deux groupes de travail, l'un sur les normes techniques et l'autre sur les directives organiques du SDMX. Un appel à participer à ces deux groupes de travail a été lancé auprès des interlocuteurs habituels des organismes

---

<sup>1</sup> Décision 39/112, *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4* (E/2008/24), chap. I.B.

parrains du SDMX à la fin de 2010. Sur la base d'un mandat convenu, les deux groupes de travail du SDMX devraient commencer leurs travaux en 2011.

### **C. Application du SDMX chez les organismes parrains et les autres organismes statistiques**

6. L'application du SDMX a progressé chez les organismes parrains et d'autres organisations statistiques. Les principales activités sont les suivantes :

- Utilisation de l'architecture en réseau du SDMX pour des domaines statistiques spécifiques ou pour des ensembles plus vastes de données (par exemple pour les principaux indicateurs mondiaux ou pour les recensements de 2011 de la population et du logement de l'Union européenne);
- Utilisation des directives organiques du SDMX pour les normes internationales relatives aux métadonnées (telles que le BPM6 et la structure des métadonnées européennes du SDMX).

7. Cependant l'application des normes et directives du SDMX par les organisations statistiques se heurte à des contraintes de ressources de plus en plus rigoureuses du fait de la crise économique et financière. Les diverses organisations ont exprimé la nécessité de multiplier les définitions de structure des données du SDMX utilisées dans les domaines statistiques.

### **D. Conférence mondiale du SDMX en 2011**

8. La prochaine conférence mondiale du SDMX aura lieu du 2 au 4 mai 2011 à Washington. Le projet de programme de travail est disponible sur le site Web du SDMX (<http://sdmx.org>) et les organismes parrains du SDMX lancent un appel à des contributions et à des communications écrites. La Conférence portera sur l'utilisation et l'application des normes et directives du SDMX et fera spécialement référence aux cas d'utilisation pratique, et elle illustrera les coûts et les avantages du SDMX pour les organisations statistiques. On fera aussi le bilan de 10 ans d'activité du SDMX.

### **E. Création de capacités du SDMX**

9. Le SDMX est de mieux en mieux connu aux niveaux national et international, dans les organisations parraines et auprès de leurs interlocuteurs habituels respectifs. Des séminaires et des ateliers sont organisés dans le monde pour montrer comment utiliser et appliquer le SDMX à divers niveaux (par exemple l'atelier organisé par le SDMX à l'intention des pays d'Amérique du Sud en 2011). De plus, des didacticiels complémentaires du SDMX sont désormais disponibles sur le site Web du SDMX.

### III. Résumé

10. Les normes et directives techniques et statistiques du SDMX, utilisées avec les réseaux et outils informatiques, facilitent l'échange et le partage de données et de métadonnées statistiques. Le SDMX joue un rôle moteur dans l'amélioration et l'intégration de l'utilisation des statistiques par les entreprises. Cela acquiert une importance nouvelle dans beaucoup d'organisations statistiques de par le monde, du fait du manque de plus en plus marqué de ressources.

11. Le SDMX est de plus en plus utilisé et appliqué par les organisations statistiques. Les organismes nationaux et internationaux participent au SDMX, assurent la mise à jour de ses normes directives et les appliquent dans les différents domaines statistiques.

12. La création de capacités par le SDMX progresse à tous les niveaux, grâce à des séminaires, des ateliers et d'autres moyens de développer les connaissances.

---